

## AVIS DE COURSE

# Régate de Bassin Intérieur 5C 26/05/2024 Base de Voile Eric Tabarly Plan d'eau de La Grande Prairie 16710 Saint-Yrieix CV Angoulême Charente

## PREAMBULE

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs (*A utiliser en cas de besoin*)

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse oralement

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le 25/05/2024 au Club House

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

## 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'intérieur du Club House

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux dériveurs

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en interséries

**dériveurs -doubles et solitaires**

**Planche à voile**

**Catamaran**

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2 Les bateaux peuvent s'inscrire à partir du 25/05/2024 au Club

4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription doubles	Droits d'inscription Solitaire
Toutes Classes	10 €	5 €

*Sont inclus : Café croissant à votre arrivée le 26/05/2024*

*Apéritif offert par le Club le 26/05/2024 à 12h00*

*Pot de remise des prix à 16h30*

*A votre charge : Possibilité de régata le 25/05/2024 à 14h00 Amicale*

*Soirée Plancha au Club ,amener vos grillades*

*Si vous êtes musicien amener vos instruments ,tous ce qui peut faire du bruit !!!!*

#### 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

date	de	à
25/05/2024	10h00	12h00
26/05/2024	8h30	10h00

Briefing des coureurs le 25/05/2024 à 14h00

Une régata sera organisée par le Club le Samedi 25 de 14h00 à 18h00

Briefing des coureurs le 26/05:2024 à 10h30

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course

Le 25/05/2024 : 14h00

Le 26/05/2024 : 11h00

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits définis au Briefing

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un

risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### **18 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : à partir de 16h30 le 26/05/2024

### **19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter .

CVAC : 05 45 68 42 46

E- Mail : [voileangouleme@gmail.com](mailto:voileangouleme@gmail.com)

**Pour une bonne organisation ,pensez à envoyer au Club votre participation**

**Si vous avez besoin d'un bateau ,merci de le signaler**

**Le club peut mettre à disposition des :**

**LASER : ILCA ou PICOT**

**Catamaran**

**Planche à Voile**